

Commune de Dunières



CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2023

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES FINANCIERES :

- Comptes de gestion 2022
- Comptes administratifs 2022

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.
- Appel des conseillers municipaux - quorum

Monsieur Le Maire fait procéder à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil Municipal afin de vérifier :

- la présence du quorum (articles L.5211-1 et L. 2121-17) ;
- les pouvoirs éventuellement donnés par des conseillers municipaux absents à des conseillers municipaux présents.

Présents : Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (20).

Excusés : Corinne BEAL (pouvoir à Patricia SOUCHON), Jean Paul GRANGE (pouvoir à Pascale MERLE) (2).

Absent : Colette MORIN (1).

- Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Cédric BROUSSARD est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de la dernière séance

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 février 2023 qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES FINANCIERES :

- Comptes de gestion 2022
- Comptes administratifs 2022

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que la clôture de l'exercice budgétaire 2022 inclut deux étapes :

- Les comptes de gestion (issus de la Trésorerie d'Yssingaux)
- Les comptes administratifs (issus de la Commune).

Il est précisé que la réglementation en vigueur oblige d'abord le vote des comptes de gestion, puis dans un second temps le vote des comptes administratifs.

- **Comptes administratifs 2022**

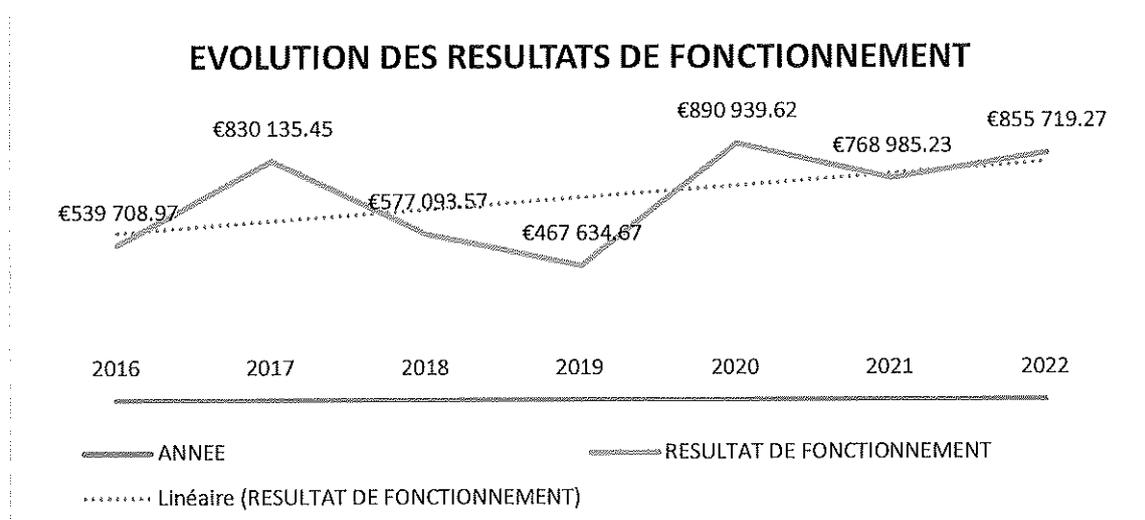
1- Budget principal : Commune de DUNIERES

Section de fonctionnement 2022

⇒ Voir détail en annexe :

	FONCTIONNEMENT	
Total dépenses :	2 334 873.45 €	
Total recettes :	3 190 592.72 €	
Résultat d'exécution FONCTIONNEMENT 2022 :		855 719.27 €

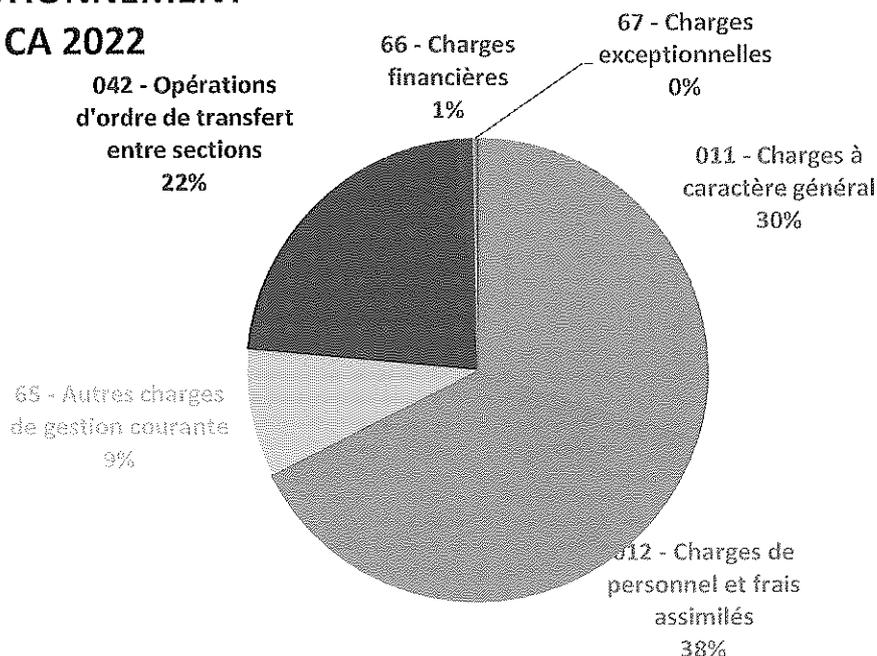
Pour information :



Répartition des dépenses de fonctionnement

CHAPITRES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES CA 2022
011 - Charges à caractère général	694 873.94 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	882 313.81 €
65 - Autres charges de gestion courante	208 480.23 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	510 182.46 €
66 - Charges financières	31 963.51 €
67 - Charges exceptionnelles	7 059.50 €
	2 334 873.45 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CA 2022



Charges à caractère général : fluides, petites fournitures, Taxes foncières, entretien bâtiments, maintenance, ...

Charges de personnel : titulaires, contractuels, cotisations ...

Autres charges de gestion courante : indemnités élus, subvention OGEC, subventions associations sportives ...

Opérations d'ordre de transfert entre sections : sortie de l'actif, amortissements

Charges financières : intérêt de la dette

Charges exceptionnelles : régulier

Isabelle MEYNET rappelle qu'il est important de dégager de l'excédent de fonctionnement pour pouvoir investir.

Quelques constats : liste non exhaustive :

Cpte 6012 : énergie - électricité : la commune a bénéficié des tarifs de la commande groupée. La baisse / 2021 s'explique par le fait qu'en 2021, il y avait eu des régularisations.

Cpte 60621 : combustible : la baisse s'explique par moins d'achat de fuel et par le fait que sur l'exercice 2021 : 13 factures de fourniture de plaquettes avaient été saisies contre 12 en 2022.

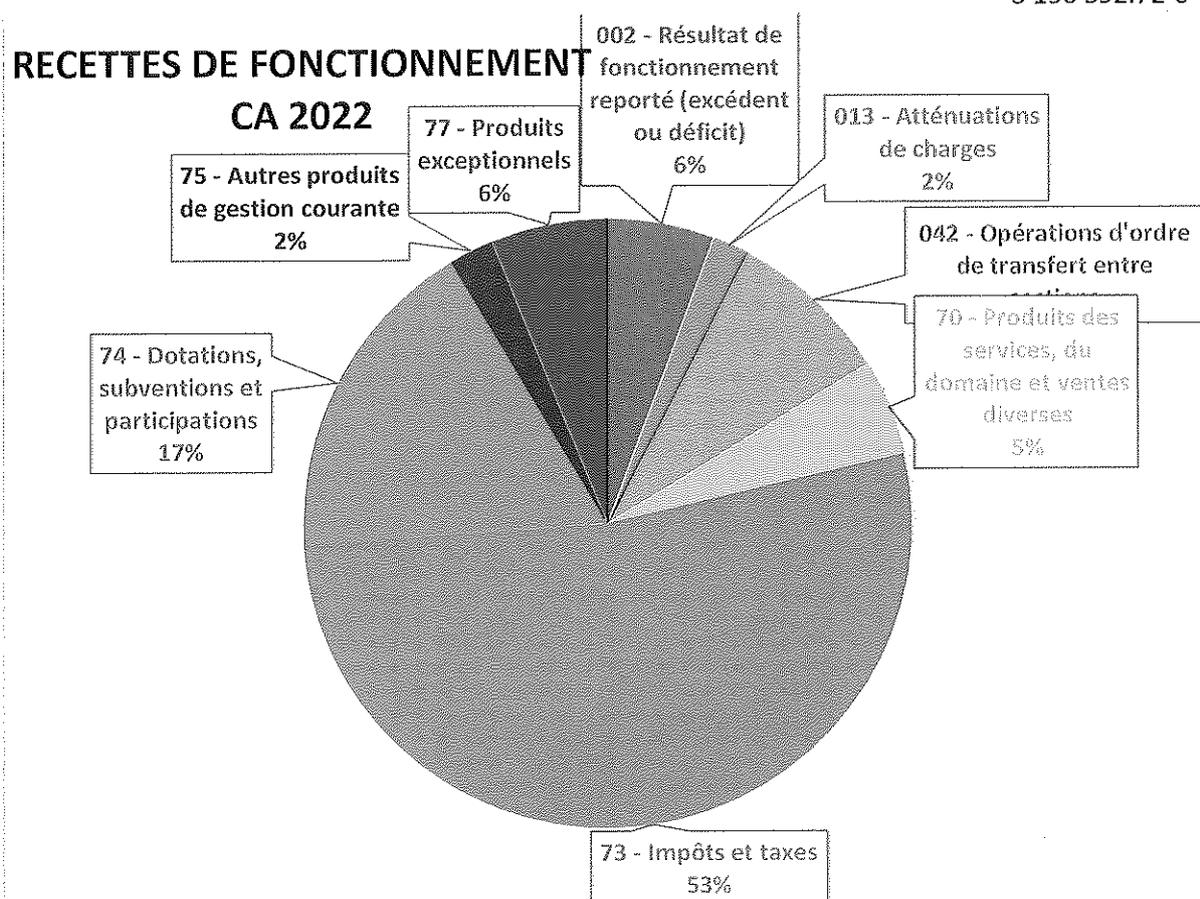
Cpte 60633 : fournitures de voirie : la baisse s'explique par des achats moindres / 2021 au niveau du sel de déneigement, de la pouzzolane notamment. Le stock de 2021 a été utilisé en 2022...

Cpte 63512 : taxes foncières : le montant a augmenté à cause de la Maison de Santé et de la maison BLACHON.

Les charges à caractère général (chapitre 011) ont diminué par rapport à 2021.

Répartition des recettes de fonctionnement

CHAPITRES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES CA 2022
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	180 861.43 €
013 - Atténuations de charges	61 139.80 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	276 610.91 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	162 286.33 €
73 - Impôts et taxes	1 677 753.80 €
74 - Dotations, subventions et participations	559 897.70 €
75 - Autres produits de gestion courante	75 944.51 €
77 - Produits exceptionnels	196 098.24 €
	3 190 592.72 €



Atténuation de charges : remboursement sur rémunération de personnel

Opérations d'ordre de transfert entre sections : travaux en régie, moins-value, amortissement subventions...

Produits des services : concessions, chambre funéraire, cantine, salles, refacturations CCPM

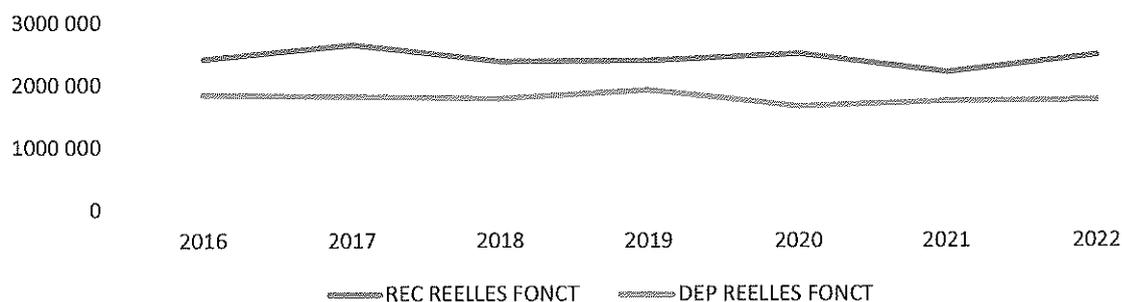
Impôts et taxes : taxes foncières, attribution de compensation CCPM, dotation de solidarité communautaire, taxe consommation électricité, taxe additionnelle droits de mutation...

Dotations, subventions, participations : DGF, FCTVA, fonds de concours école, compensation exonérations TF

Autres produits de gestion courante : loyers, facturation chauffage

Produits exceptionnels : ventes bâtiments KARA, COSTET et remboursements assurances.

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Au niveau des recettes cpte 73111, Monsieur Le Maire constate une augmentation / 2021 en raison de l'augmentation des bases notamment.

Cpte 74751, la somme prévue correspondait à deux fonds de concours école versés par la CCPM. A noter qu'une seule a été versée sur cet exercice.

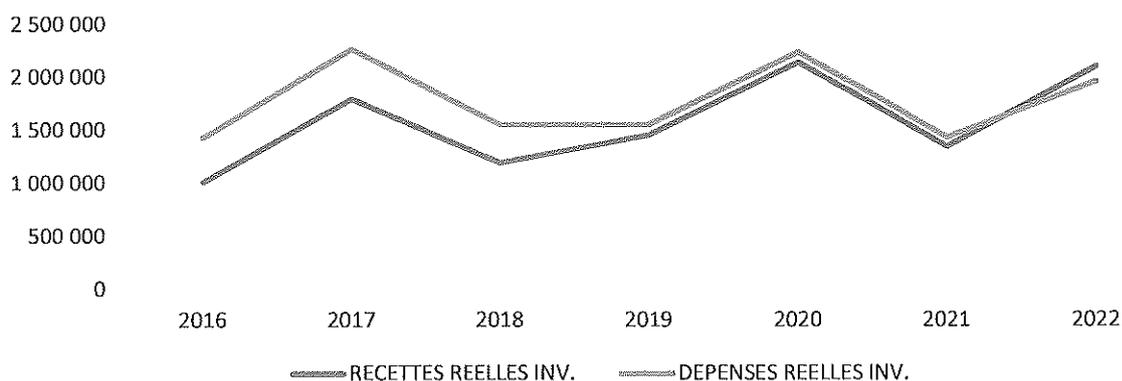
A noter, cpte 752, revenus des immeubles, une baisse en raison de logements vacants ou de bâtiments vendus (Carrosserie COSTET)

Section d'investissement 2022

⇒ Voir détail en annexe :

INVESTISSEMENT							
Total dépenses :	2 468 059,09 €						
Total recettes :	2 677 208,39 €						
Résultat d'exécution INVESTISSEMENT :	209 149,30 €						
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: right;">Restes à réaliser dépenses :</td> <td style="text-align: right;">1 513 395,43 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Restes à réaliser recettes :</td> <td style="text-align: right;">1 229 600,09 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Besoin de financement au titre des RAR</td> <td style="text-align: right;">283 795,34 €</td> </tr> </table>		Restes à réaliser dépenses :	1 513 395,43 €	Restes à réaliser recettes :	1 229 600,09 €	Besoin de financement au titre des RAR	283 795,34 €
Restes à réaliser dépenses :	1 513 395,43 €						
Restes à réaliser recettes :	1 229 600,09 €						
Besoin de financement au titre des RAR	283 795,34 €						
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL : -74 646,04 €							

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT



Monsieur Le Maire rappelle les principaux investissements 2022 : l'aménagement OUEST, l'adressage, le Pôle Associatif, Réhabilitation bourg-centre, Démolitions maison JARDY, voirie ...

Monsieur Le Maire rappelle le rôle de l'Elu qui se doit de chercher des financements et surveiller l'avancée des travaux afin d'obtenir au plus vite le DGD (Décompte Global Définitif) auprès des entreprises pour demander les soldes de subventions.

Il estime qu'une Commune endettée est une Commune qui investit. Pour autant, il conviendra d'avoir des investissements réguliers, raisonnables, constants et réfléchis.

Christophe MOULIN rappelle que la Commune devra rembourser environ 50000 € en plus de capital l'an prochain suite au déblocage de l'emprunt à 750 000 €.

Robert VALLAT rappelle qu'une Commune peut emprunter si elle a les ressources pour rembourser.

2- Budget annexe : assainissement

⇒ Voir détail en annexe

FONCTIONNEMENT

Total dépenses : 148 926.91 €

Total recettes : 162 549.64 €

Résultat d'exécution (Recettes - dépenses) : 13 622.73 €

Excédent 2021 : 65 911.75 €

RESULTAT : 79 534.48 €

INVESTISSEMENT

Total dépenses : 45 040.73 €

Total recettes : 90 663.00 €

Résultat d'exécution : 45 622.27 €

Excédent 2021 : 2 425.74 €

RESULTAT : 48 048.01 €

Excédent : 127 582.49 €

Monsieur Le Maire indique que 2023 verra le lancement du diagnostic assainissement. Au budget, il conviendra également d'inscrire la Rue de Bellevue.

3- Budget annexe : eau

⇒ Voir détail en annexe

FONCTIONNEMENT

Total dépenses : 172 310.85 €

Total recettes : 208 107.32 €

Résultat d'exécution (Recettes - dépenses) : 35 796.47 €

Excédent 2021 : -22 153.77 €

RESULTAT : 13 642.70 €

INVESTISSEMENT

Total dépenses : 51 347.83 €

Total recettes : 64 989.13 €

Résultat d'exécution : 13 641.30 €

Excédent 2021 : 90 209.80 €

RESULTAT : 103 851.10 €

RAR

28 826.62 €

Solde après RAR

75 024.48 €

Excédent : 88 667.18 €

Monsieur Le Maire se félicite d'avoir pris la décision d'augmenter le prix de l'eau permettant ainsi de dégager de l'excédent de fonctionnement.

Christophe MOULIN indique que la Commune va pouvoir à nouveau envisager des travaux.

Monsieur Le Maire rappelle que l'objectif de ces travaux est de limiter les pertes.

4 - Budget annexe : Lotissement Hauts du Champ

⇒ Voir détail en annexe

5 - Budget annexe : Lotissement de Ville

⇒ Voir détail en annexe

6 - Les indicateurs de gestion

CAF BRUTE

La Capacité d'Autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement.

CAF brute = produits réels - charges réelles

La CAF brute est affectée en priorité au remboursement du capital de la dette.

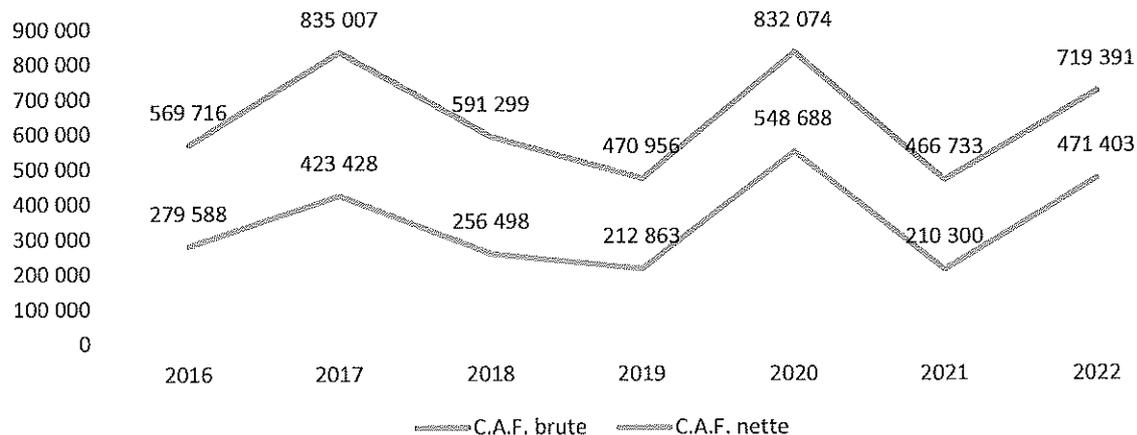
CAF NETTE

La Capacité d'Autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

CAF brute = CAF brute - capital de la dette

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

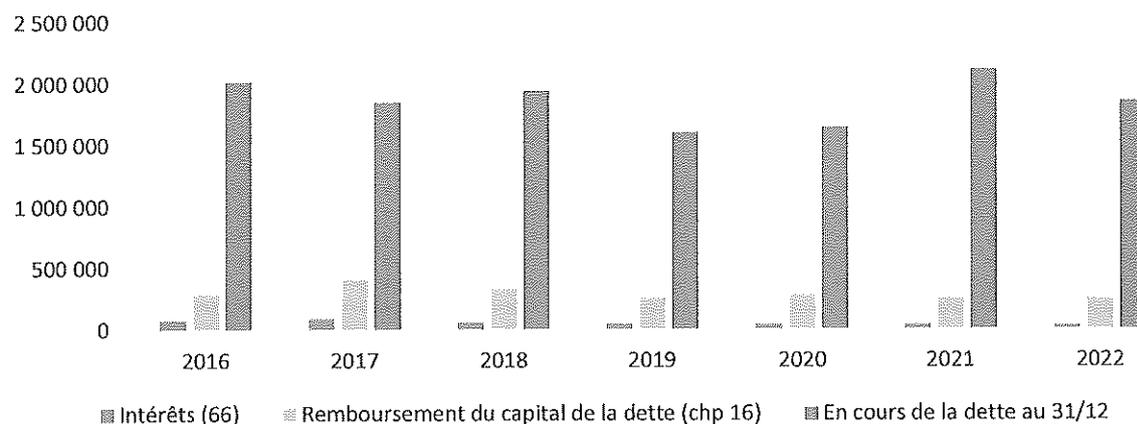
EVOLUTION de la CAF BRUTE et de la CAF NETTE



DETTE

Budget principal

EVOLUTION DE LA DETTE



A noter, en 2022, un emprunt de 750 000 € a été contracté par la Commune pour la réhabilitation du bâtiment bourg-centre. A ce jour, il n'a pas été débloqué (à faire avant octobre 2023).

Comptes de gestion 2022 - VOTE

Monsieur Le Maire indique que les comptes de gestion doivent obligatoirement intervenir avant le vote du compte administratif.

Il rappelle aux membres du Conseil Municipal que les comptes de gestion sont des documents issus de la Trésorerie d'Yssingaux.

Budget en €	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
COMMUNE	2 334 873.45 €	3 009 731.29 €	2 445 450.68 €	2 677 208.39 €
ASSAINISSEMENT	148 926.91 €	162 549.64 €	45 040.73 €	90 663.00 €
EAU	172 310.85 €	208 107.32 €	51 347.83 €	64 989.13 €
LOT HAUTS DU CHAMP	88 514.15 €	88 184.96 €	97 509.96 €	86 834.96 €
LOT DE VILLE	183 238.00 €	182 733.25 €	197 031.57 €	180 663.25 €

Il est précisé qu'il convient de procéder au vote des comptes de gestion du comptable public pour l'ensemble des budgets présentés, ces comptes étant conformes aux comptes administratifs de l'ordonnateur :

- Budget principal
- Budgets annexes :
 - Assainissement
 - Eau
 - Lotissement Les Hauts du Champ
 - Lotissement de Ville

Il est demandé aux conseillers municipaux de voter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les comptes de gestion des budgets suivants :

- Budget principal
- Budgets annexes :
 - Assainissement
 - Eau
 - Lotissement Les Hauts du Champ
 - Lotissement de Ville

Comptes administratifs 2022 - VOTE

Monsieur Le Maire indique qu'il convient de désigner un président de séance pour la partie relative aux comptes administratifs : Madame Catherine MARCON est proposée.

Il est demandé aux conseillers municipaux de valider le choix de Madame Catherine MARCON comme présidente de séance.

Monsieur Le Maire se retire et n'assiste pas au vote des comptes administratifs et ne fait pas partie des membres présents pour cette session de vote.

Madame La Présidente de séance, Madame Catherine MARCON, précise qu'il convient de procéder au vote des comptes administratifs pour l'ensemble des budgets présentés :

- Budget principal
- Budgets annexes :
 - Assainissement
 - Eau
 - Lotissement Les Hauts du Champ
 - Lotissement de Ville

Il est demandé aux Conseillers Municipaux de voter puis de procéder à la signature des fiches des comptes administratifs 2002.

Le Conseil Municipal, désigne Catherine MARCON, à l'unanimité, secrétaire de séance. Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, Catherine MARCON fait procéder au vote des Comptes Administratifs. A l'unanimité, les comptes administratifs des budgets suivants sont votés :

- Budget principal
- Budgets annexes :
 - Assainissement
 - Eau
 - Lotissement Les Hauts du Champ
 - Lotissement de Ville

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

Monsieur Le Maire informe que la réunion avec les riverains de la Rue de Bellevue a eu lieu. Il regrette que certains d'entre eux ont « détruit » la réunion. Il a entendu les points qui bloquaient et présentera aux Conseillers Municipaux des plans modifiés prenant en compte certaines de leurs attentes. Il a convenu de revoir les riverains pour leur donner des réponses concrètes. La plupart étaient contents de cette initiative et ont apprécié les travaux qui vont embellir la Rue. Peu d'élus étaient présents : Catherine MARCON, Patricia SOUCHON, Isabelle MEYNET, Robert VALLAT et

Marie Line VANHILLE, cheffe de projet PVD. Il rappelle qu'il est important que les élus concernés assistent à ces réunions.

Christophe MOULIN fait un point RH au niveau du personnel administratif. Il rappelle que Manuela PEREZ est actuellement à 21 h / semaine ; que Guylaine CHORAIN a demandé un 80 % permettant ainsi à Marie-Jo FRISON de continuer sa mission au sein de l'équipe. A compter du 1^{er} avril 2023, Karine MATHIEU profitera de ses mercredis après-midi afin de concilier vie professionnelle et personnelle.

Il précise que le travail sur les Lignes Directrices de Gestion a bien avancé afin de hiérarchiser les agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade ou de la promotion interne. Il indique que la décision aura un impact en terme de coût. Il espère avoir un retour positif de la part des agents.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : vote du BP : 03.04.2023

FIN DE LA SEANCE

Le 10 mars 2023

Le Secrétaire de séance,

Cédric BROUSSARD



Le Maire,

Pierre DUNIERES